

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE235

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 13

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots : « correspondant au recouvrement »

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« naturel »,

insérer les mots :

« qu'ils recouvrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.